

Club de l'Épagneul Français

_____	<u>Membre actif</u>	60\$	<input type="checkbox"/>
_____	<u>Membre conjoint(e)</u>	24\$	<input type="checkbox"/>
_____	<u>Membre Privilégié</u>	30\$	<input type="checkbox"/>
_____	<u>Membre Invité</u>	75\$	<input type="checkbox"/>
_____	<u>Membre bienfaiteur</u>	100\$ et plus	<input type="checkbox"/>

Nom : _____ C.C.C. # _____
(en lettres moulées svp) (no. de membre au CCC)

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Conjoint(e) : _____

Téléphone : () _____ Courriel : _____
(je recevrai toute la correspondance du Club par courriel.)

Nom du chien : _____ CCC # | : _____

Date de naissance : _____ Sexe : M__ F__

Nom du 2eme chien : _____ CCC # : _____

Date de naissance : _____ Sexe : M__ F__

Nom du 3eme chien : _____ CCC # : _____

Date de naissance : _____ Sexe : M__ F__

Signature de l'adhérent : _____ Date _____

Retourner à : Guylaine Otis, 251, 12eme Rang Nord, St-Nazaire d'Acton, Qc, J0H 1V0
Tél: (819) 392-2573, courriel : g.otis@globetrotter.net

Reçu le : _____ (Réservé au Club)

CATÉGORIES DE MEMBRES

Le Club comprend quatre catégories de membres :

Membres actifs :

Ils possèdent tous un Épagneul Français et participent aux activités du Club. Ils assistent aux assemblées générales et ont droit de vote. Ils peuvent être élus administrateurs sur le conseil d'administration du Club. De plus, ils reçoivent gratuitement le bulletin annuel et les communiqués du Club;

Membres conjoints(es) :

Ils sont conjoints(es) d'un membre actif et résident à la même adresse que ce dernier. Ils acquittent volontairement une cotisation équivalente à 40% de celle d'un membre actif. Ils participent aux activités du club. Ils assistent aux assemblées générales et on droit de vote. Ils ne peuvent cependant être élus administrateurs sur le conseil d'administration du club.

Membres privilégiés :

ils possèdent tous un chiot Épagneul Français nouvellement acquis et participent aux activités du Club. Ils n'ont pas droit de vote et ne peuvent être élus administrateurs sur le conseil d'administration du Club. En promotion, le Club leur accorde gratuitement leurs adhésions ou l'équivalent à 50% de celle d'un membre actif et ce pour la durée de l'année en cours.

Membres invités :

Toute personne qui possède un chien d'arrêt et qui paye la cotisation fixée à 25% de plus que la cotisation du membre actif. Les membres invités ont accès au terrain d'entraînement sur invitation seulement et doivent être accompagnés d'un membre régulier lors de leurs activités d'entraînement sur le terrain du Club. Ils doivent respecter les règles de sécurité et les règlements en vigueur pour l'utilisation du terrain au même titre que les membres réguliers. Ils n'ont pas droit aux autres activités réservées aux membres réguliers et par conséquent, ils n'ont pas droit de vote aux assemblées du Club.

Membres bienfaiteurs :

Toutes personnes qui désirent appuyer le Club de L'Épagneul Français dans la poursuite de sa mission par un don d'une valeur supérieur à cent dollars (\$100.00) peut être membre bienfaiteur. Ils n'ont pas accès aux assemblées des membres réguliers et n'ont pas droit de vote. Ils ne peuvent être élus sur le conseil d'administration.

Membres honoraires :

Le conseil d'administration du Club peut, par voie de résolution, proposer à l'assemblée générale annuelle, comme membre honoraire, toute personne physique ou morale qui par son travail ou sa compétence a rendu de loyaux services au Club ou à l'avancement de la race. Le membre honoraire peut bénéficier d'une carte de membre à vie mais doit déboursier pour sa participation aux activités du club.

